

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Impôt sur les revenus de 2021 Avis d'impôt établi en 2022

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP METZ NORD-OUEST SAID METZ NORD-OUEST 8 RUE DES CLERCS 57035 METZ CEDEX 01

Vos références

Numéro fiscal:

Déclarant 1 (C) : 30 39 313 502 477 Déclarant 2 (C) : 30 39 313 504 479

Référence de l'avis : 22 57 A527125 07 Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

BAT A

Fraternité

1 RUE DU GENERAL LASALLE

57360 AMNEVILLE

Numéro FIP : 570 03 20 0722148789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 26/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service: 57027

TRIKI KAMEL

OU BEN RHOUMA ZOHRA

BAT A

1 RUE DU GENERAL LASALLE

57360 AMNEVILLE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP METZ NORD-OUEST SAID METZ NORD-OUEST 8 RUE DES CLERCS BOITE POSTALE 91051 57035 METZ CEDEX 01

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 26 783 Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

N°fiscal: 30 39 313 502 477 Feuillet n°: 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : TRIKI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants ma	riés	rsonnes recueillies handicapées	
M		1			•	
RÉSIDENCE	EXCLUSIVE	RÉSIDENC	E ALTERNÉE		NOMBRE	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés		DE PARTS	
1					3,00	
etail des revenus laireseures supplémentaires non exonéréestal des salaires et assimilés ²		Déclar. 1 26500 0			Tot	
Déduction 10% ou frais réelsSalaires, pensions, rentes nets		26500 - 2650 23850			238	
Revenu brut global					238	
SG déductible					-	
Revenu imposableRevenus au taux forfaitaire		Taux	12,8%	Montant	238	
npôt sur les revenus sou	mis au barème ¹⁴					
REDUCTIONS D'IMPOT 15 Forfait scolarité : Nombre d'enfants		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction		
	impôt	2	2	0	-	
ontant net de votre impo	sition					
MPOT NET	_					
otal de l'impôt sur le reve	enu net					
ALCUL DU SOLDE DE	VOTRE IMPOT POUR 20	 21 :				
IPOT SUR LE REVENU						
npôt sur le revenu 2021	dû ⁵³ :					
u vu des éléments que v ous n'êtes pas imposable	ous avez déclarés, e à l'impôt sur le revenu.					
FORMATIONS COMPL	EMENTAIRES ce ²⁵				267	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 19

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

N°fiscal : 30 39 313 502 477 Feuillet n° : 2 / 2

14 1130ai . 30 39 313 302 477			<u>'</u>	Cumeti . Z	Z , Z
>>> Suite de votre avis					
Revenus exonérés Heures supplémentaires Heures supplémentaires	Déclarées Nettes	Déclar. 1 3258 2932			
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :					
Plafond total de 2020		Déclar. 1 16062	Déclar. 2 16062		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond non utilisé pour les revenus de 2020 Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 Plafond calculé sur les revenus de 2021		3973 + 4052 + 4114 + 4114	3973 + 4052 + 4114 + 4114		
Plafond pour les cotisations versées en 2022		= 16253	= 16253		
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401					
			1		